

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre juin deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-huit juin deux mille vingt-six et sous sa présidence.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; Philippe GUERIN ; Catherine DESMARAIS ; Claude GOUPIL ; Lyes DAIBECHE ; Stéphanie DELBOS ; Arnaud TERRIER ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Mickael VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; David LABORDE ; Stéphanie HOTKA. - ; Virginie BOTTAIS ;

Absents excusés :

Madame Sandrine BELHACHE-DIET, ayant donné pouvoir à Madame Chantal JARNIOU ;
Madame Patricia HAUCHARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude GOUPIL ;
Monsieur David PERRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume SERIS.

Absent : Madame Claire ROY.

Secrétaire de séance : Sandrine LEGUIDARD & Guillaume SERIS

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 3 – Voix délibératives : 29

2026-68

ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX PARTICIPANT À LA VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et suivants relatifs aux frais de déplacement des élus municipaux,

Considérant l'invitation adressée aux membres de l'Association des Randonneurs Bondevillais par Monsieur Gérard LESEUL, Député de la Seine-Maritime, pour une visite de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2026,

Considérant que cette visite présente un intérêt pour l'exercice du mandat des élus municipaux en leur permettant de mieux appréhender le fonctionnement des institutions parlementaires,

Considérant qu'il convient d'accorder un mandat spécial aux élus municipaux participant à ce déplacement,

Considérant que les modalités de règlement du déjeuner organisé au sein de l'Assemblée nationale imposent un paiement global par un seul organisme sans possibilité de paiement administratif ou individuel,

Considérant qu'il est proposé que l'Association des Randonneurs Bondevillais règle l'intégralité de la facture et sollicite ensuite le remboursement de la quote-part correspondant aux repas des élus municipaux concernés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par voix 22 pour, 0 voix contre et 0 abstentions**

Mesdames DESMARAIS ; DONG ; LEGUIDARD ; DUPRE ; BELHACHE-DIET ne prennent pas part au vote

ACCORDE un mandat spécial aux élus municipaux participant à la visite de l'Assemblée nationale organisée le 10 juillet 2026 ;

APPROUVE la prise en charge des frais de restauration des élus municipaux bénéficiant du mandat spécial dans le cadre de ce déplacement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260624-2026-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le remboursement à l'Association des Randonneurs Bondevillais de la quote-part correspondant aux repas des élus municipaux concernés ;

DIT que le remboursement interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- la facture acquittée du restaurant de l'Assemblée nationale ;
- le justificatif du règlement effectué par l'association ;
- la liste nominative des participants au déjeuner ;
- un état détaillant le calcul de la quote-part correspondant aux élus municipaux concernés ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

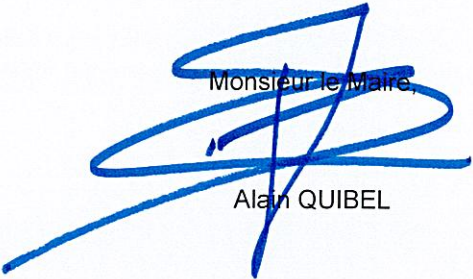
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Sandrine LEGUIDARD
Guillaume SERIS

Monsieur le Maire,



Alain QUIBEL